



Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10/04/25
ID : 031-213104219-20250409-DEL2025_03_09-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 09 avril 2025
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-cinq et le neuf avril à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	26	
DATE DE LA CONVOCATION			
3 avril 2025			
DATE D'AFFICHAGE			
3 avril 2025			

Étaient présents : 21

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, COMBA, ABADIE, MARTY, RAHIN, VIOLTON,
BEGUE, BESOMBES, COUESNON

Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, CARRIERE, MIJOLE, GOUSSET,
MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations : 05

Mme PEREZ avait donné procuration à M. RENOUX

Mme LAFONT avait donné procuration à Mme COMBA

Mme SAUVAGE avait donné procuration à M. GUERRIOT

M. PERON avait donné procuration à Mme MARTY

Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORADIN

Absent : 01

M. PIRIOU

M. GAROUSTE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité (26 voix pour).

DELIBERATION N° 2025-03-09

**Muretain Agglo –
Convention d'utilisation DECLALOC**

Le Muretain Agglo exerce la compétence Tourisme et a décidé de mettre en place la taxe de Séjour par la délibération 2024-113 du 27 juin 2024.

Pour se faire accompagner dans cette démarche, le Muretain agglo a noué un partenariat avec la société Nouveaux Territoires permettant la mise en place de la plateforme taxesejour.fr et la mise à disposition gratuite pour les Communes et le Muretain Agglo de l'outil DECLALOC. Cet outil permet la dématérialisation des CERFAs obligatoires de déclaration de meublés de tourisme et chambres d'Hôtes.



Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10/4/25

ID : 031-213104219-20250409-DEL2025_03_09-DE



Le Muretain Agglo a proposé une convention de partage de service DECLALOC entre le Muretain et les Communes permettant de définir les modalités techniques et administratives relatives à la mise en œuvre de cette mission.

Il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention et d'autoriser le maire à la signer.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour),

APPROUVE le projet de convention à conclure avec le Muretain Agglomération pour le partage du service DECLALOC

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents à intervenir dans ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 09 avril 2025
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

